

Communiqué de mi-journée relatif au scrutin référendaire du 18 juin 2023

La phase d'ouverture des bureaux de vote s'est bien déroulée dans toutes les régions exceptée celle de Kidal où les bureaux n'avaient pas ouvert jusqu'à midi.

Bamako, le 18 juin 2023

Ce 18 juin 2023, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) procède à l'observation du scrutin référendaire du 18 juin 2023. Elle déploie cinq cent soixante-quatre (**564**) observateurs-trices dont quatre cent-quatre (**404**) fixes aux bureaux de vote et cent soixante (160) mobiles. Au total, **210** observatrices sont des femmes soit **37%**. L'observation de la COCEM repose sur une technique d'observation citoyenne et non partisane des élections utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les **404 observateurs-trices** fixes sont assigné-es à des bureaux choisis selon une distribution basée sur un calcul proportionnel à la distribution des bureaux de vote. Ce déploiement garantit la représentativité des données collectées et communiquées par la COCEM. Les **160 observateurs-trices mobiles** assurent l'observation des opérations de vote dans les centres et leurs alentours et cela sur toute l'étendue du territoire national.

Ces observateurs-trices ont été rigoureusement formé-es, accrédité-es et déployé-es pour observer le déroulement du vote référendaire sur l'ensemble du territoire national.

La phase d'ouverture des bureaux de vote s'est globalement bien déroulée dans le District de Bamako et au niveau de toutes les régions exceptée celle de Kidal où les bureaux n'avaient pas ouvert jusqu'à midi.

100% des observateurs-trices de la COCEM ont couvert les bureaux et centres de votes qui leur ont été assignés et ont envoyé correctement leurs rapports d'observations aux heures préfixées par le biais des SMS codés.

Sur la base des données recueillies, **jusqu'à midi** dans les lieux observés, la COCEM communique les informations ci-après sur: *i) l'accessibilité des observateurs aux bureaux de vote, ii) l'ouverture des bureaux de vote, iii) la présence des agents électoraux, iv) la disponibilité du matériel et documents électoraux dans les bureaux de vote, v) la sécurisation des centres de vote, vi) l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap au vote, vii) les incidents critiques.*

I- Constats préliminaires de l'observation à mi-journée

Sur la base de ses premiers éléments d'observation recueillis dans les lieux observés, la COCEM communique les informations ci-après sur le démarrage des opérations de vote.

1. De l'accessibilité des observateurs aux bureaux de vote :

Les observateurs-trices déployé-es sont présent-e-s au niveau des centres de vote qui leur ont été affectés avant le début du scrutin.

100% des observateurs-trices de la COCEM muni-e-s d'accréditation officielle de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections (AIGE) ont été autorisé-es à accéder aux bureaux de vote sur toute l'étendue du territoire à l'exception de Kidal où le scrutin ne s'est pas tenu.

2. De l'ouverture des bureaux de vote

99% des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure (avant 8h15), **01%** des bureaux observés ont ouvert entre 8h15 et 9h30. La COCEM a observé la non ouverture des bureaux de vote à Kidal.

Le numéro du bureau de vote est affiché à l'entrée dans **100%** des bureaux observés. L'extrait de la liste électorale n'est pas affiché à l'entrée dans seulement **02%** des bureaux observés.

3. De la présence des agents électoraux

Les cinq (05) agents électoraux étaient présents à l'ouverture dans **85%** des bureaux observés. **05%** des bureaux de vote ne comptent aucune femme parmi les agents électoraux. Cependant, **43%** des bureaux de vote observés comptent **plus de trois (03) femmes**. Seulement **08%** des bureaux de vote ont une femme comme Présidente dans les bureaux observés.

4. De la disponibilité du matériel électoral dans les bureaux de vote

100% des bureaux de vote observés disposaient de tout le matériel essentiel au vote à l'ouverture.

L'urne a été scellée correctement dans l'ensemble des bureaux de vote observés.

Cependant, **07%** des bureaux observés ne disposaient pas des cartes d'électeur biométriques non remises comme cela est prévu par les procédures.

5. De la sécurisation des centres de vote

Les observateurs-trices de la Coalition relèvent que les forces de sécurité sont présentes dans **96%** des centres de vote observés. La sécurité est assurée par les Forces de Défense et de Sécurité dans **95%** des bureaux couverts, les Mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation dans **01%**.

6. De l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap au vote

17% de bureaux de vote observés ne sont pas accessibles aux personnes vivant avec un handicap physique, ce qui constitue une entrave à leur droit de vote.

61% de bureaux de vote ne sont pas dotés de dispositifs facilitant le vote des personnes vivant avec un handicap visuel et **54%** de bureaux de vote ne sont pas dotés de dispositifs facilitant le vote des personnes vivant avec un handicap auditif.

7. Incidents critiques :

La COCEM a constaté un certain nombre d'incidents :

Des incidents ont été observés dans la ville de Tombouctou. En effet, des électeurs-trices de Tombouctou ville, venant notamment d'Abaradjou, Hamma bangou, Sankore, Bella farandole, Badjinde, Sareikayna, Djingareyber, Commune Alafia, ont été dans l'impossibilité d'exercer leur droit de vote. Ces électeurs-trices ont été, à leur insu, transféré-es à Taoudeni (situé à plus de 750 km de Tombouctou) et sans qu'ils n'aient fait la demande de transfert.

Dans les communes de Ouatagouna, Bourra, Tin-Hamma, Talataye (cercle d'Ansongo), la COCEM a relevé la délocalisation des bureaux de vote desdites localités à Ansongo ville.

Dans la localité de Sikata, commune de Dianguidé (cercle de Diéma), des hommes armés non identifiés ont fait irruption dans le centre de vote provoquant l'arrêt des opérations de vote avec la destruction de matériels de vote.

II- Conclusions et Recommandations :

La COCEM note que la phase d'ouverture des bureaux de vote s'est bien déroulée dans toutes les régions exceptée celle de Kidal où les bureaux n'avaient pas ouvert jusqu'à midi.

Les bureaux de vote observés ont globalement ouvert à l'heure avec la présence des agents électoraux et des forces de défense et de sécurité. Le matériel électoral nécessaire au vote était disponible, à l'ouverture, dans la quasi-totalité des bureaux de vote observés.

La COCEM note que l'ensemble de ses observateurs et observatrices ont été autorisés à accéder aux bureaux de vote.

Cependant, elle regrette que des électeurs-trices de la ville de Tombouctou soient dans l'impossibilité de voter en raison de leur transfert anormal sur la liste de Taoudéni ainsi que la délocalisation des bureaux de vote de certaines communes d'Ansongo.

La COCEM formule les recommandations ci-après :

- La COCEM demande à l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections (AIGE) de permettre aux observateurs nationaux de suivre les différentes étapes du scrutin incluant le dépouillement et la centralisation des résultats.
- La COCEM exhorte l'AIGE et le MATD à fournir le nombre de centres, bureaux et électeurs-trices impactés par le changement de lieux des centres de vote et à clarifier les raisons d'une telle décision ou erreur ;
- La COCEM encourage également l'AIGE et le MATD à publier la liste des Bureaux de Vote non ouverts ;
- La COCEM appelle les électeurs-trices à se mobiliser davantage pendant les heures qui suivent pour exercer leur droit de vote.
- La COCEM invite les autorités à sécuriser davantage les centres de vote

La COCEM continue sa mission d'observation et produira le 19 juin 2023, son rapport préliminaire du scrutin référendaire du 18 juin 2023.

Actuellement, le quartier général continue la collecte et l'analyse des rapports SMS des observateurs relatifs au vote ainsi qu'à la fermeture et au dépouillement. Des informations additionnelles seront postées tout au long de la journée sur le site de COCEM ainsi que la page Facebook. L'ensemble des données seront compilées et communiquées dans un rapport préliminaire qui sera publié le lundi 19 juin 2023.

Contexte :

Après l'observation du vote par anticipation des Forces de Défense et Sécurité (FDS) du 11 juin 2023 à travers le déploiement de 18 Observateurs à Long Terme (OLT) dans les chefs-lieux des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et le District de Bamako et la production de deux communiqués (celui de mi-journée et de la déclaration préliminaire), la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) procède à l'observation du scrutin référendaire du 18 juin 2023 .

Méthodologie :

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) couvre cette étape du processus à travers **cinq cent soixante-quatre (564)** observateurs dont quatre cent-quatre (404) fixes aux bureaux de vote et cent-soixante (160) mobiles. Ces observateurs préalablement formés sur l'utilisation d'une grille d'observation unique portant sur les aspects à observer, envoient leurs rapports par sms selon un codage alphanumérique à une base de données qui centralise et analyse les rapports envoyés en temps réel.

Les 404 observateurs fixes (dont **171** femmes) sont assignés à des bureaux choisis selon une distribution basée sur un calcul proportionnel au nombre des bureaux de vote dans chacune des 55 circonscriptions électorales selon la cartographie électorale. Ce déploiement garantit la représentativité des données collectées et communiquées par la Coalition.

Les 160 observateurs mobiles assurent l'observation des opérations de vote dans les centres et leurs alentours et cela sur toute l'étendue du territoire national.

A Propos de la COCEM

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plateforme d'Organisations nationales de la Société civile créée en mars 2018 et comprenant cinq (5) structures à savoir : *AMDH, JCI-Mali, WILDAF-Mali, RPL et SOS- Démocratie*. Elle a pour objectif de contribuer au renforcement de la Démocratie au Mali à travers l'observation électorale en faveur des processus électoraux libres, crédibles, transparents et apaisés.

Contacts Presse :

Madame BOUARE Bintou Founé SAMAKE, Présidente, +223 76 92 90 61, E-mail : bfsamake@cocem.ml

Andiè A. DARA, Chargé de Communication et de la Plateforme technologique, Tel : +223 98 82 98 82, E-mail : adara@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA, Rue 612, Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : (00223) 20283276 **E-mail :** contact@cocem.ml

Site web: www.cocem.ml

Twitter: @MaliCocem | **Facebook:** <https://www.facebook.com/cocemmal>